

LE BEAGE

Conseil Municipal

Ordre du jour assez chargé pour la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue ce dimanche 10 février 2019 : Il a été décidé en premier lieu d'acquérir du matériel informatique permettant des sauvegardes externes automatiques des travaux effectués en mairie afin de parer à tout problème de dégradation ou de vol sur l'ordinateur de la mairie (593.77€ pour le serveur et l'onduleur et 1700€ pour le câblage des locaux où ils seront installés).

Beaucoup de dossiers de subventions doivent être déposés en début d'année ; ceux-ci n'engagent pas la commune à effectuer les travaux pour lesquels ils sont déposés. Ainsi, le Conseil Municipal autorise le Maire à demander des subventions dans le cadre de Pass Territoire pour le cheminement piéton du quartier Chanalettes et pour le raccordement de la salle polyvalente à la fibre optique ; une autre demande dans le cadre de la DETR pour le remplacement de luminaires ayant subi un problème de surchauffe à la cantine scolaire ; un dossier FIPA concernant la façade de la Chartreuse de Bonnefoy et une demande d'aide pour la signalétique de la commune auprès du PNR.

L'éveil musical en milieu scolaire a été renouvelé pour un montant de 600€ permettant 15 séances d'une heure pour l'année scolaire 2018/2019 et 75€ ont été alloués à la sécurité routière pour son intervention au sein des écoles.

Le Conseil Municipal a approuvé la mise en place du conventionnement entre la commune et la communauté de communes pour la Défense Extérieure contre l'Incendie (contrôle des bornes incendie).

Une commission pour la gestion du personnel communal a été créée avec pour membres : Grégory GUERIN, Solange TEYSSIER et Joëlle COLLET.

Concernant l'organisation de l'Ardéchoise, Nicolas VERNET a accepté d'en être le référent secondé par Solange TEYSSIER.